

Le Prix Brigid Rivoire des champions de la santé mentale en agriculture

Le prix

Le Prix Brigid Rivoire des champions de la santé mentale en agriculture reconnaît chaque année une initiative particulière qui a contribué de façon exceptionnelle à améliorer la santé mentale des agriculteurs en se livrant à des activités de sensibilisation, en combattant la stigmatisation et en améliorant les services dans leur communauté. Ce prix annuel comprend l'octroi d'un don de 2 000 \$ à une initiative de santé mentale choisie par le lauréat, ainsi qu'une invitation tous frais payés à l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), qui se tient en février.

La Fédération canadienne de l'agriculture fera également connaître le lauréat en créant un profil écrit soulignant ses efforts dans la collectivité et l'excellent travail accompli. Ce profil sera affiché aux sites Web de la FCA et de la Fondation L'agriculture plus que jamais et sera inclus aux publications d'autres partenaires, qui seront sélectionnés avant la période de mise en candidature chaque année. Par exemple, le premier prix annuel a été promu par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) et par Gestion agricole Canada dans les médias sociaux et dans leurs bulletins respectifs.

Pour assurer une plus vaste diffusion des connaissances et des expériences dans le domaine de la santé mentale, la FCA affichera les profils des trois finalistes présélectionnés sur son site Web également, lesquels profils incluront l'aperçu de leurs activités tiré du formulaire de mise en candidature. Par ailleurs, la FCA explorera la possibilité de proposer la candidature du lauréat à d'autres programmes de prix afin de mieux faire connaître ses apports à la santé mentale au Canada.

Lauréats potentiels

Alors que les critères du prix mettront l'accent sur la mesure dans laquelle une **initiative particulière** a aidé à faciliter l'accès des agriculteurs canadiens et de la communauté agricole en général à des services de santé mentale, la possibilité de se voir décerner le prix sera offerte à un vaste éventail d'intervenants, dont :

- les agriculteurs;
- les fournisseurs de services;
- les organisations communautaires;
- les médias;
- les parlementaires;
- les chercheurs;
- les adolescents.

Pour éviter les conflits d'intérêts potentiels, les organisations partenaires qui participent à la promotion et à l'évaluation des candidats au prix doivent divulguer ces conflits et se récuser du processus d'évaluation cette année-là. Tout membre du Comité d'évaluation qui a un lien direct avec un candidat potentiel quelconque ne peut participer à l'évaluation d'aucun des candidats.

Critères d'admissibilité de base

- Les activités en cours associées à l'initiative particulière se sont déroulées pendant au moins 12 mois avant la date limite fixée pour la présentation des candidatures.
- Les activités ont pris fin à une date précise dans les deux ans qui précèdent la date limite fixée pour la présentation des candidatures.

- L'initiative ou l'activité est reliée à l'agriculture et se déroule au Canada.
- Le formulaire de mise en candidature est signé par le candidat, qui ainsi confirme l'exactitude de l'information fournie, et est accompagné d'une lettre de recommandation d'un tiers.
- Le formulaire de mise en candidature est soumis par une organisation agricole provinciale qui, de ce fait, l'entérine.
- Les organisations agricoles provinciales/territoriales peuvent soumettre une seule candidature durant chaque période annuelle de mise en candidature, ce qui signifie que la liste des candidats potentiels renfermera au maximum 13 mises en candidature.

Principaux critères d'évaluation

Critères	Description	Note
1. Clarté de la description	La description de l'initiative renferme les détails nécessaires et un aperçu qui inclut les éléments énoncés dans chaque description de catégorie et souligne les avantages clés de l'initiative.	<5
2. Définition du besoin et de l'impact	L'initiative répond à un besoin clairement défini parmi les producteurs primaires et dans leur communauté respective, et définit les résultats et effets escomptés en réponse à ce besoin. S'il y a lieu, la description devrait inclure une réflexion sur les réalisations de l'initiative par rapport aux objectifs prévus.	<25
3. Transfert des connaissances/déstigmatisation	L'échange de connaissances au sujet des problèmes de santé mentale et/ou la déstigmatisation de ceux-ci sont une composante clé de l'initiative (il n'est pas nécessaire que cet aspect soit défini comme tel).	<20
4. Reproductibilité, évolutivité et durabilité	Dans le cadre de l'initiative, on a adopté des pratiques efficaces appliquées auparavant dans d'autres secteurs ou domaines. Il est fort probable que l'initiative puisse être reproduite et/ou rehaussée, ou l'initiative a été reproduite ou étendue. L'initiative sera surveillée, maintenue et améliorée.	<20
5. Participation des producteurs	L'initiative est dirigée par des producteurs et/ou peut faire la démonstration d'une participation directe de leur part en ce qui concerne sa gouvernance et sa surveillance.	<5
6. Impact du prix	L'impact de l'octroi éventuel du prix sur la santé mentale en agriculture est articulé clairement.	<5
Total		/80

Attribution de 80 points au maximum dans la section des principaux critères d'évaluation

Critères d'évaluation propres aux catégories :

Le formulaire de mise en candidature doit faire état d'un clair lien avec une communauté agricole ou un segment de l'industrie.

Catégorie	Description	Critères	Note
Amélioration des capacités dans la communauté	Initiatives qui renforcent la capacité des services de santé dans la communauté et qui aident à répondre aux besoins des producteurs, qui favorisent le rétablissement et le bien-être et qui appuient leurs réseaux de soutien.	Mesure dans laquelle la communauté ciblée a participé ou participe à l'initiative et description de cette participation et de sa contribution.	<10
		Démonstration, le cas échéant, que les producteurs et leurs communautés respectives ont participé à l'élaboration de l'initiative.	<10
Initiatives en milieu de travail	Un projet ou programme dirigé par une organisation publique, privée ou sans but lucratif dans l'industrie de l'agriculture qui utilise des outils pour améliorer la santé mentale dans les lieux de travail agricoles.	Mesure dans laquelle les producteurs et les travailleurs agricoles participent à l'initiative	<4
		Mesure dans laquelle l'initiative profitera ou profite déjà aux producteurs et aux travailleurs agricoles.	<8
		Façon dont cette initiative a amélioré la santé psychologique et a réduit les dangers en milieu de travail.	<8
Projets de recherche	Initiatives qui ont permis de mettre au point des approches pour la recherche en santé mentale. Initiatives qui fournissent une orientation pratique à ceux et celles qui œuvrent dans le domaine de la santé mentale et qui possèdent de l'expérience réelle dans le contexte agricole.	Est-ce que l'initiative inclut des personnes possédant de l'expérience réelle dans le contexte agricole, tout au long du cycle de vie du projet?	<10
		Aperçu de l'impact démontré du projet ou, s'il est toujours en cours, indicateurs clés montrant son impact potentiel.	<10

Innovations sociales	Initiatives qui ont fourni d'importants avantages économiques et sociaux aux producteurs qui souffrent de problèmes et de maladies de santé mentale.	L'initiative pourrait-elle être reproduite dans d'autres communautés, y compris dans les régions rurales/éloignées?	<10
		L'initiative met-elle clairement l'accent sur les producteurs ou la communauté agricole élargie?	<10

Processus de mise en candidature et d'évaluation Mises en candidature :

La FCA lancera une période de manifestation d'intérêt en juillet 2019, et les formulaires de manifestation d'intérêt devront être soumis à la FCA au plus tard le 11 octobre 2019. À ce moment-là, chaque organisation agricole provinciale/territoriale à vocation générale recevra l'ensemble des manifestations d'intérêt et sera priée de choisir un candidat ou une candidate parmi elles et de se mettre en rapport avec cette personne au plus tard le 25 octobre 2019.

Chaque organisation agricole provinciale/territoriale doit alors soumettre le formulaire de mise en candidature final pour le *Prix Brigid Rivoire des champions de la santé mentale en agriculture* au plus tard le 15 novembre 2019 afin de pouvoir être examinés par le Comité d'évaluation.

Un formulaire de mise en candidature est affiché au site Web de la FCA à titre de référence et une version remplissable est communiquée à chaque organisation agricole provinciale à vocation générale afin qu'elle puisse aider son candidat ou sa candidate à remplir le formulaire de mise en candidature en respectant la date limite du 15 novembre.

La FCA annoncera également la période de mise en candidature sur son site Web, dans les médias sociaux ou en utilisant d'autres moyens de communication, en invitant ceux et celles qui souhaitent proposer un candidat ou une candidate de se mettre en rapport avec leur organisation agricole provinciale à vocation générale respective. Les autres organisations partenaires (dont une liste est fournie plus loin) en feront également la promotion à leur discrétion.

Évaluation :

Étape 1

Durant l'étape 1, on procédera à un examen d'admissibilité des manifestations d'intérêt afin de vérifier si celles-ci répondent à tous les critères d'admissibilité et afin d'obtenir des éclaircissements si nécessaire pour s'assurer que les mises en candidatures sont complètes. Un employé de la FCA entreprendra cet examen d'admissibilité dès la réception de chaque manifestation d'intérêt et discutera avec la partie l'ayant soumise s'il y a des écarts par rapport aux critères d'admissibilité. À la fin de cette étape, on dressera une liste de présélection renfermant 13 candidats tout au plus (un au maximum pour chaque province/territoire), et puis, cette liste sera soumise à un sous-groupe d'évaluateurs pour examen.

Étape 2

Durant l'étape 2, au moins trois membres du Comité d'évaluation attribueront des cotes à chaque mise en candidature admissible en se fondant sur les critères d'évaluation. Les évaluateurs enverront les cotes attribuées et leurs notes d'examen au plus tard le 6 décembre 2019 aux membres appropriés du personnel de la FCA. Après la compilation des cotes, les candidats seront classés en fonction de celles-ci et les trois mises en candidature ayant obtenu les cotes les

plus élevées seront présélectionnées et les formulaires de mise en candidature correspondants seront soumis à l'examen de l'entier Comité d'évaluation.

Étape 3

Le formulaire de mise en candidature de chacun des candidats présélectionnés sera envoyé à l'entier Comité d'évaluation, qui veillera à ce que chacun de ses membres examine chaque finaliste. Les cotes attribuées et les notes seront communiquées au membre approprié du personnel de la FCA, qui les compilera. Une fois que tous les résultats de l'évaluation auront été obtenus, cet employé communiquera le score final et l'ensemble des commentaires (anonymes) aux différents membres du Comité d'évaluation. Le lauréat sera le finaliste qui aura obtenu le score le plus élevé. Après cette étape, la FCA communiquera avec le lauréat et avec l'organisation agricole provinciale/territoriale à vocation générale appropriée.

Égalité des scores : Si des candidats ont le même score, empêchant par le fait même de sélectionner les trois finalistes ou le lauréat, le Comité d'évaluation se réunira pour discuter des mises en candidature en question et pour en arriver à un consensus sur les candidats à retenir. S'il ne parvient à s'entendre, on demandera à chacun des membres du Comité d'évaluation de voter sur chacune des mises en candidature en cause pour choisir les finalistes et le lauréat et mettre fin à l'impasse.

Organisations partenaires :

Fondation L'agriculture plus que jamais – L'Agriculture plus que jamais

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture – CCRHA

Gestion agricole Canada – GAC

Association canadienne de sécurité agricole – ACSA